

**FICHE PROGRAMME 2020-2021
BOURSE DE FORMATION EN RECHERCHE
MAÎTRISE ET DOCTORAT**

Date limite de dépôt de la demande :
17 juillet 2020, 23h59

Description :

Ce programme a pour but d'encourager les étudiants de niveau maîtrise et doctorat pour qui l'obtention de la bourse de formation CRCHUM facilitera l'obtention de futures bourses de formation et prix.

Valeur et durée de la bourse :

1 000 \$ (CDN)/an, cette bourse peut être obtenue qu'une seule fois.

Nombre de bourses :

Quatorze bourses sont disponibles pour les étudiants de niveaux M. Sc. et Ph. D.
Elles sont attribuées au *pro rata* du nombre de demandes soumises en fonction du niveau de formation.

Critères d'admissibilité :

- Être étudiant de niveau maîtrise ou doctorat au CRCHUM,
- Être inscrit à temps plein à la maîtrise ou au doctorat en scolarité ou en rédaction,
- Ne PAS être récipiendaire d'une bourse d'organisme subventionnaire ou Fondation reconnus.

Documents exigés :

Candidats :

- Formulaire de demande de bourses dûment rempli et signé,
- CV commun canadien format FRQS incluant toutes les annexes de contribution détaillées <http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/710199/Directives+pour+le+fichier+joint+au+CV/808ab760-f35b-41ef-8bd1-8eaaa85c68e8>,
- Copie de relevé de notes de baccalauréat, maîtrise, doctorat,
- Copies des avis d'attribution des bourses et prix reçus depuis le début de la formation graduée,
- Accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication.

Directeur de recherche (codirecteur, si applicable) :

- Formulaire de demande de bourse dûment signé par le directeur et codirecteur.

Mécanisme et critères d'évaluation :

Les demandes sont évaluées par des comités d'experts dont les membres représentent les différentes disciplines et méthodologies de recherche en santé.

- Bourses, prix et distinctions (10 points),
- Dossier académique (notes au baccalauréat, maîtrise et doctorat; 20 points),
- Aptitudes et expérience : conférences sur invitation, présentations orales et par affiche, réalisation de stage de formation en recherche (15 points), publications (15 points),

- Projet de recherche : clarté et concision de la problématique, clarté et concordance des hypothèses et objectifs, pertinence des méthodes et analyses, faisabilité, originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances (40 points).

Gestion de la bourse :

Un versement unique sera transmis au boursier.

- Le boursier est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues du CRCHUM,
- Les relevés T4A de Revenu Canada et 1 de Revenu Québec sont transmis à l'adresse de correspondance du boursier (celle indiquée dans le formulaire de demande) au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée,
- L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif. Le CRCHUM se dégage de toute responsabilité quant à la validité de l'information fournie relativement à l'impôt sur le revenu.

Engagement du boursier :

Le candidat devra s'engager à :

- Respecter l'ensemble des conditions et exigences décrites ci-dessus,
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité tel que définies par le FRQS et le CRCHUM,
- Autoriser le CRCHUM à conserver et utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans sa demande de bourse, à la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

Règles de soumission :

La demande doit être soumise en un seul document pdf par courriel à Mme Joanne Auclair (joanne.auclair.chum@ssss.gouv.qc.ca), à la Direction scientifique adjointe – Affaires étudiantes. Les demandes incomplètes ou ne respectant pas la date limite de dépôt ou les conditions d'admissibilité ou de présentation seront jugées NON ADMISSIBLES et ne seront pas évaluées.

Accusé de réception :

Les candidats seront avisés par courriel de la réception de leur demande.